

LA RESSOURCE

En plus d'avoir une proportion exceptionnelle de forêts productives accessibles, le Nouveau-Brunswick n'est dépassé que par la Colombie-Britannique pour l'accroissement annuel moyen de ses arbres.(1) Ces quelques avantages naturels ne suffiront toutefois pas à pallier à la malencontreuse pénurie de bois que connaîtront peut-être les industries forestières d'ici 25 ou 30 ans. A priori, il faut savoir que la forêt néo-brunswickoise présente un problème de déséquilibre de structure d'âges. Le sous-ministre adjoint du ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick (MFME) a d'ailleurs dépeint cette situation comme suit:

À moins de régler certaines questions fondamentales, particulièrement les réserves à long terme de résineux sur lesquelles se fondent 84 % de notre industrie, l'industrie forestière diminuera sensiblement en importance.

Les contraintes imposées à nos futurs approvisionnement en bois tendre sont le résultat de la structure d'âge des forêts de conifères. Plus de 55 % des arbres de la forêt sont en âge d'exploitation ou sont plus vieux, tandis qu'un autre 30 % sont très jeunes, c'est-à-dire âgés de moins de 25 ans. En conséquence, il n'y a que 15 % des arbres qui pourront approvisionner l'industrie dans 25 à 30 ans lorsque la forêt en âge d'exploitation ou plus vieille aura été épuisée. Si l'on ne fait aucun effort pour résoudre ce problème maintenant, la récolte annuelle pourrait diminuer de 25 % ou plus.(2)

(1) A. Bickerstaff, W.L. Wallace et F. Evert, La croissance des forêts au Canada: description quantitative du territoire et de l'accroissement annuel moyen, Service canadien des forêts, Chalk River, 1981, p. 88.

(2) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 15.